

Palais de l'Élysée
Monsieur le Président de la République
Monsieur Emmanuel Macron
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 25 janvier 2024

Objet : Rapport d'analyse sur la question de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire, de la prévention à la sexualisation précoce - Risques et bonnes pratiques.

Monsieur le président de la République, Monsieur Emmanuel Macron,

Le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a saisi, le 28 juin dernier, le Conseil Supérieur des Programmes, pour l'élaboration d'un programme d'« enseignement à la sexualité » par niveau. Le rapport devrait être publié à la fin du mois de janvier 2024, pour une mise en application à la rentrée scolaire 2024.

Préalablement, notre association, SOS Éducation, en partenariat avec l'association Les Mamans Louves, avait alerté le ministre de l'Éducation nationale sur de graves manquements impactant des milliers d'élèves, survenus lors de séances d'« enseignement à la sexualité » dans des classes de primaire et de collège de plusieurs établissements scolaires. Le ministre de l'Éducation nationale est resté muet, faisant peu de cas de situations pourtant extrêmement préoccupantes dont certaines pouvaient aisément relever de la corruption de mineur ou de l'exhibition sexuelle.

Face à ce mutisme, nous avons mesuré l'urgence d'engager un travail d'analyse sérieux afin d'éclairer la communauté éducative dans son ensemble sur les risques avérés d'un « enseignement » à la sexualité contraire aux besoins et au développement des enfants.

J'ai l'honneur de vous transmettre notre rapport d'analyse, fruit d'une réflexion pluridisciplinaire menée pendant 10 mois avec un comité d'experts renommés. Il sera rendu public le 29 janvier.

Je suis convaincue que vous aurez à cœur de connaître avec précision les mécanismes en œuvre chez l'enfant et chez l'adolescent qui font de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire une zone de risques dont il convient d'avoir parfaitement conscience, avant d'engager un programme d'action aux effets potentiellement dévastateurs.

Comme nous le démontrons dans notre rapport, confronter les enfants à un réel sexuel adulte, **dans l'enceinte d'une institution d'enseignement ayant autorité sur eux, caractérise une atmosphère incestuelle institutionnelle.**

Même dispensé avec de bonnes intentions, un contenu à caractère sexuel provoque chez les enfants qui n'y sont pas préparés une effraction psychique potentiellement grave puisque les signes cliniques qui peuvent apparaître sont similaires à ceux de troubles post-traumatiques.

Une telle intrusion psychique dans l'intime de l'enfant bouleverse son développement cognitif et entrave son processus de construction identitaire.

En transmettant, par idéologie, des contenus à caractère sexuel inadaptés à l'âge des élèves, l'École influence les représentations des enfants et les sexualise, se souciant peu des conséquences sur leur développement psychique, cognitif et sexuel futur.

Par ce réel sexuel adulte imposé, que l'enfant n'est ni en mesure d'accueillir ni en capacité d'élaborer, l'institution lui vole une part de son enfance, le privant ainsi d'un processus d'exploration personnelle qu'il aurait dû vivre à son rythme et dans son intimité.

L'École se rend coupable de trois transgressions majeures :

- d'abord, elle franchit la frontière générationnelle du sexuel entre enfants et adultes ;
- ensuite, elle mêle sphère publique et sphère privée ;
- et enfin, elle présente des idéologies comme des vérités.

Pour les enfants ayant été préalablement exposés à des contenus sexuels, notamment sur des écrans, de manière accidentelle ou volontaire, le réel sexuel expliqué dans le cadre d'un enseignement scolaire provoque automatiquement une excitation qui se fonde sur les mêmes ressorts que ceux de la pornographie. L'École se fait complice et incitatrice, avec l'autorité du savoir en plus. L'enfant se sent conforté dans ses pulsions.

L'enfant se trouve confiné dans sa toute-puissance narcissique alors qu'il doit apprendre à se contrôler pour grandir psychologiquement. C'est pourquoi les interdits et les frustrations sont essentiels et utiles. Il doit apprendre à les intérioriser pour accéder au principe de réalité. Sans cela, sa capacité future à s'empêcher s'en trouvera altérée.

En agissant de la sorte, l'École nuit à son développement psychique **au lieu de le laisser grandir et de lui fournir la nourriture intellectuelle dont il a justement besoin à cet âge.**

Ajoutons que de tels « enseignements » ne resteront pas lettre morte. **Le système d'apprentissage des enfants prépubères se fait par mimétisme du fait de leur niveau de maturation cognitif et psychique** ; autrement dit, ils auront le réflexe d'imiter, donc de reproduire. Ils tenteront d'assimiler ce qu'ils ont vu ou entendu en classe, en s'adonnant à des expérimentations entre eux, sur eux, à la maison ou en consultant des contenus pornographiques sur Internet.

L'École, censée lutter contre les abus sexuels et la pornographie, **génère de la confusion chez les enfants** en remettant en cause les interdits parentaux, et provoque une stimulation à agir sexuellement, **contribuant ainsi inexorablement à une sexualisation précoce des enfants.**

Pour qui connaît le développement de l'enfant, **l'éducation à la sexualité actuellement dispensée se situe à l'opposé de ce qu'il convient de faire.**

L'École doit poser le principe du respect de l'intimité, dont le seuil est propre à chacun, et l'ériger en **valeur cardinale et inviolable dans l'institution.**

Au-delà de son devoir d'instruction, **l'École a un devoir de pare-excitation.**

Elle doit fournir aux enfants les clés de compréhension pour maîtriser leurs émotions et orienter leur désir d'acquérir des connaissances. L'École doit inculquer les interdits de l'inceste et des abus sexuels. **L'École doit garantir un espace de prise en charge avec du personnel compétent et présent** pour accueillir les enfants dont le comportement ou les révélations nécessitent un encadrement spécifique immédiat. Elle doit s'assurer que chaque enfant a bien connaissance des moyens mis en place en son sein pour venir en aide aux victimes de ces crimes sexuels.

S'agissant de l'adolescence, le contexte actuel d'indifférenciation des identités sexuées, d'hypersexualisation et de surconsommation de pornographie amène la jeunesse à considérer désormais le corps comme un objet façonnable à souhait.

Le sexe voit sa réalité biologique remise en cause et devient un bien de consommation comme un autre. Il est urgent de rompre avec ces idéologies dévastatrices et ces industries mortifères qui prônent une sexualité sans affect et un morcellement de l'identité, provoquant des ravages chez une partie des adolescents.

Durant cette période sensible, **l'institution scolaire doit veiller à ce que les jeunes développent une bonne estime personnelle et se socialisent dans l'altérité, c'est-à-dire dans l'acceptation des différences.**

Les processus d'identification pendant l'adolescence peuvent générer des inquiétudes et des troubles importants, et nécessitent donc de faire preuve de la plus grande vigilance afin de pouvoir réagir vite et bien, le cas échéant. À ce moment délicat de leur vie, les élèves requièrent **une observation accrue**.

L'enseignant est un adulte qui doit tenir sa place de protecteur et non adopter la posture d'influenceur.

Les adolescents ont à mener le chemin de leur individualisation de manière indépendante afin de construire leur identité globale dans le respect de leurs valeurs personnelles et de leur identité sexuée. Tous les systèmes d'influence, qu'ils soient idéologiques, médiatiques ou consuméristes, impactent ce processus et restreignent la liberté du jeune dans sa maturation psychoaffective et sexuelle.

L'École ne peut empêcher la jeunesse de « baigner » dans son époque, **mais elle ne doit en aucun cas participer à ce phénomène en véhiculant un système d'influence institutionnel déterminé à forger un éco-sexo-citoyen, tel que le souhaite l'OMS** et les institutions onusiennes ou européennes.

L'institution scolaire doit rester à sa place en proposant une lecture pragmatique, fondée sur la science, empreinte de sagesse et de la faculté de discernement qui permet de se projeter sur le temps long, **loin des tumultes médiatiques et des lobbies**.

Cette aide respectueuse du travail d'identification et d'autonomisation de l'adolescent est possible dans le cadre d'un programme éducatif non intrusif basé sur la libre participation des élèves, tel qu'il est détaillé dans nos recommandations.

Pour conclure, aucune éducation aux relations affectives et sexuelles n'est possible sans **une équipe de santé scolaire pluridisciplinaire, formée et présente, prête à recevoir dans des espaces consacrés la parole des élèves qui en ont besoin**, au risque sinon d'ouvrir des failles impossibles à refermer.

Ce dispositif « d'aide à grandir » doit se mettre en place en lien avec les parents, **chacun devant rester à sa place**. L'institution doit garantir une transparence totale sur les contenus, sur les méthodes, **sur la compétence médicale et pédagogique des intervenants**. Un domaine d'intervention si délicat, conditionné à la maturité affective et sexuelle des enfants et des adolescents, n'accepte aucune approximation dans la prise en charge éducative. **Si les moyens ne sont pas à la hauteur, il vaut mieux ne rien faire !** Les potentiels bénéfiques sont bien inférieurs aux risques engendrés par une séance d'éducation à la sexualité inadaptée au développement des élèves, comme en témoignent les 12 cas concrets relatés dans notre rapport (pages 68 à 82).

L'École doit nécessairement s'inscrire dans la réalité du sexe biologique et dans l'anthropologie de l'espèce humaine. Elle doit aider chaque enfant à exprimer ses capacités relationnelles et à accepter que les autres puissent penser autrement et être différents de lui. L'École doit respecter, en chaque élève, sa liberté de conscience et son cheminement personnel et intime pour édifier sa propre identité sexuée. **Ce contexte positif facilitera son aspiration à aimer et à être aimé.**

Je me tiens à votre disposition pour vous présenter en détail ce travail rigoureux dont le prisme est celui de l'intérêt supérieur des enfants.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !



Déléguée Générale
de SOS Éducation

Monsieur le Premier Ministre
Monsieur Gabriel Attal
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 25 janvier 2024

Objet : Rapport d'analyse sur la question de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire, de la prévention à la sexualisation précoce - Risques et bonnes pratiques.

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur Gabriel Attal,

Le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a saisi, le 28 juin dernier, le Conseil Supérieur des Programmes, pour l'élaboration d'un programme d' « enseignement à la sexualité » par niveau. Le rapport devrait être publié à la fin du mois de janvier 2024, pour une mise en application à la rentrée scolaire 2024.

Préalablement, notre association, SOS Éducation, en partenariat avec l'association Les Mamans Louves, avait alerté le ministre de l'Éducation nationale sur de graves manquements impactant des milliers d'élèves, survenus lors de séances d' « enseignement à la sexualité » dans des classes de primaire et de collège de plusieurs établissements scolaires. Le ministre de l'Éducation nationale est resté muet, faisant peu de cas de situations pourtant extrêmement préoccupantes dont certaines pouvaient aisément relever de la corruption de mineur ou de l'exhibition sexuelle.

Face à ce mutisme, nous avons mesuré l'urgence d'engager un travail d'analyse sérieux afin d'éclairer la communauté éducative dans son ensemble sur les risques avérés d'un « enseignement » à la sexualité contraire aux besoins et au développement des enfants.

J'ai l'honneur de vous transmettre notre rapport d'analyse, fruit d'une réflexion pluridisciplinaire menée pendant 10 mois avec un comité d'experts renommés. Il sera rendu public le 29 janvier.

Je suis convaincue que vous aurez à cœur de connaître avec précision les mécanismes en œuvre chez l'enfant et chez l'adolescent qui font de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire une zone de risques dont il convient d'avoir parfaitement conscience, avant d'engager un programme d'action aux effets potentiellement dévastateurs.

Comme nous le démontrons dans notre rapport, confronter les enfants à un réel sexuel adulte, **dans l'enceinte d'une institution d'enseignement ayant autorité sur eux, caractérise une atmosphère incestuelle institutionnelle.**

Même dispensé avec de bonnes intentions, un contenu à caractère sexuel provoque chez les enfants qui n'y sont pas préparés une effraction psychique potentiellement grave puisque les signes cliniques qui peuvent apparaître sont similaires à ceux de troubles post-traumatiques.

Une telle intrusion psychique dans l'intime de l'enfant bouleverse son développement cognitif et entrave son processus de construction identitaire.

En transmettant, par idéologie, des contenus à caractère sexuel inadaptés à l'âge des élèves, l'École influence les représentations des enfants et les sexualise, se souciant peu des conséquences sur leur développement psychique, cognitif et sexuel futur.

Par ce réel sexuel adulte imposé, que l'enfant n'est ni en mesure d'accueillir ni en capacité d'élaborer, l'institution lui vole une part de son enfance, le privant ainsi d'un processus d'exploration personnelle qu'il aurait dû vivre à son rythme et dans son intimité.

L'École se rend coupable de trois transgressions majeures :

- d'abord, elle franchit la frontière générationnelle du sexuel entre enfants et adultes ;
- ensuite, elle mêle sphère publique et sphère privée ;
- et enfin, elle présente des idéologies comme des vérités.

Pour les enfants ayant été préalablement exposés à des contenus sexuels, notamment sur des écrans, de manière accidentelle ou volontaire, le réel sexuel expliqué dans le cadre d'un enseignement scolaire provoque automatiquement une excitation qui se fonde sur les mêmes ressorts que ceux de la pornographie. L'École se fait complice et incitatrice, avec l'autorité du savoir en plus. L'enfant se sent conforté dans ses pulsions.

L'enfant se trouve confiné dans sa toute-puissance narcissique alors qu'il doit apprendre à se contrôler pour grandir psychologiquement. C'est pourquoi les interdits et les frustrations sont essentiels et utiles. Il doit apprendre à les intérioriser pour accéder au principe de réalité. Sans cela, sa capacité future à s'empêcher s'en trouvera altérée.

En agissant de la sorte, l'École nuit à son développement psychique **au lieu de le laisser grandir et de lui fournir la nourriture intellectuelle dont il a justement besoin à cet âge.**

Ajoutons que de tels « enseignements » ne resteront pas lettre morte. **Le système d'apprentissage des enfants prépubères se fait par mimétisme du fait de leur niveau de maturation cognitif et psychique** ; autrement dit, ils auront le réflexe d'imiter, donc de reproduire. Ils tenteront d'assimiler ce qu'ils ont vu ou entendu en classe, en s'adonnant à des expérimentations entre eux, sur eux, à la maison ou en consultant des contenus pornographiques sur Internet.

L'École, censée lutter contre les abus sexuels et la pornographie, **génère de la confusion chez les enfants** en remettant en cause les interdits parentaux, et provoque une stimulation à agir sexuellement, **contribuant ainsi inexorablement à une sexualisation précoce des enfants.**

Pour qui connaît le développement de l'enfant, **l'éducation à la sexualité actuellement dispensée se situe à l'opposé de ce qu'il convient de faire.**

L'École doit poser le principe du respect de l'intimité, dont le seuil est propre à chacun, et l'ériger en **valeur cardinale et inviolable dans l'institution.**

Au-delà de son devoir d'instruction, **l'École a un devoir de pare-excitation.**

Elle doit fournir aux enfants les clés de compréhension pour maîtriser leurs émotions et orienter leur désir d'acquérir des connaissances. L'École doit inculquer les interdits de l'inceste et des abus sexuels. **L'École doit garantir un espace de prise en charge avec du personnel compétent et présent** pour accueillir les enfants dont le comportement ou les révélations nécessitent un encadrement spécifique immédiat. Elle doit s'assurer que chaque enfant a bien connaissance des moyens mis en place en son sein pour venir en aide aux victimes de ces crimes sexuels.

S'agissant de l'adolescence, le contexte actuel d'indifférenciation des identités sexuées, d'hypersexualisation et de surconsommation de pornographie amène la jeunesse à considérer désormais le corps comme un objet façonnable à souhait.

Le sexe voit sa réalité biologique remise en cause et devient un bien de consommation comme un autre. Il est urgent de rompre avec ces idéologies dévastatrices et ces industries mortifères qui prônent une sexualité sans affect et un morcellement de l'identité, provoquant des ravages chez une partie des adolescents.

Durant cette période sensible, **l'institution scolaire doit veiller à ce que les jeunes développent une bonne estime personnelle et se socialisent dans l'altérité, c'est-à-dire dans l'acceptation des différences.**

Les processus d'identification pendant l'adolescence peuvent générer des inquiétudes et des troubles importants, et nécessitent donc de faire preuve de la plus grande vigilance afin de pouvoir réagir vite et bien, le cas échéant. À ce moment délicat de leur vie, les élèves requièrent **une observation accrue**.

L'enseignant est un adulte qui doit tenir sa place de protecteur et non adopter la posture d'influenceur.

Les adolescents ont à mener le chemin de leur individualisation de manière indépendante afin de construire leur identité globale dans le respect de leurs valeurs personnelles et de leur identité sexuée. Tous les systèmes d'influence, qu'ils soient idéologiques, médiatiques ou consuméristes, impactent ce processus et restreignent la liberté du jeune dans sa maturation psychoaffective et sexuelle.

L'École ne peut empêcher la jeunesse de « baigner » dans son époque, **mais elle ne doit en aucun cas participer à ce phénomène en véhiculant un système d'influence institutionnel déterminé à forger un éco-sexo-citoyen, tel que le souhaite l'OMS** et les institutions onusiennes ou européennes.

L'institution scolaire doit rester à sa place en proposant une lecture pragmatique, fondée sur la science, empreinte de sagesse et de la faculté de discernement qui permet de se projeter sur le temps long, **loin des tumultes médiatiques et des lobbies**.

Cette aide respectueuse du travail d'identification et d'autonomisation de l'adolescent est possible dans le cadre d'un programme éducatif non intrusif basé sur la libre participation des élèves, tel qu'il est détaillé dans nos recommandations.

Pour conclure, aucune éducation aux relations affectives et sexuelles n'est possible sans **une équipe de santé scolaire pluridisciplinaire, formée et présente, prête à recevoir dans des espaces consacrés la parole des élèves qui en ont besoin**, au risque sinon d'ouvrir des failles impossibles à refermer.

Ce dispositif « d'aide à grandir » doit se mettre en place en lien avec les parents, **chacun devant rester à sa place**. L'institution doit garantir une transparence totale sur les contenus, sur les méthodes, **sur la compétence médicale et pédagogique des intervenants**. Un domaine d'intervention si délicat, conditionné à la maturité affective et sexuelle des enfants et des adolescents, n'accepte aucune approximation dans la prise en charge éducative. **Si les moyens ne sont pas à la hauteur, il vaut mieux ne rien faire !** Les potentiels bénéfiques sont bien inférieurs aux risques engendrés par une séance d'éducation à la sexualité inadaptée au développement des élèves, comme en témoignent les 12 cas concrets relatés dans notre rapport (pages 68 à 82).

L'École doit nécessairement s'inscrire dans la réalité du sexe biologique et dans l'anthropologie de l'espèce humaine. Elle doit aider chaque enfant à exprimer ses capacités relationnelles et à accepter que les autres puissent penser autrement et être différents de lui. L'École doit respecter, en chaque élève, sa liberté de conscience et son cheminement personnel et intime pour édifier sa propre identité sexuée. **Ce contexte positif facilitera son aspiration à aimer et à être aimé.**

Je me tiens à votre disposition pour vous présenter en détail ce travail rigoureux dont le prisme est celui de l'intérêt supérieur des enfants.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur Gabriel Attal, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !



Déléguée Générale
de SOS Éducation

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Madame Amélie Oudéa-Castéra
110 rue de Grenelle
75006 Paris

Paris, le 25 janvier 2024

Objet : Rapport d'analyse sur la question de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire, de la prévention à la sexualisation précoce - Risques et bonnes pratiques.

Madame la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Madame Amélie Oudéa-Castéra,

Le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a saisi, le 28 juin dernier, le Conseil Supérieur des Programmes, pour l'élaboration d'un programme d' « enseignement à la sexualité » par niveau. Le rapport devrait être publié à la fin du mois de janvier 2024, pour une mise en application à la rentrée scolaire 2024.

Préalablement, notre association, SOS Éducation, en partenariat avec l'association Les Mamans Louves, avait alerté le ministre de l'Éducation nationale sur de graves manquements impactant des milliers d'élèves, survenus lors de séances d' « enseignement à la sexualité » dans des classes de primaire et de collège de plusieurs établissements scolaires. Le ministre de l'Éducation nationale est resté muet, faisant peu de cas de situations pourtant extrêmement préoccupantes dont certaines pouvaient aisément relever de la corruption de mineur ou de l'exhibition sexuelle.

Face à ce mutisme, nous avons mesuré l'urgence d'engager un travail d'analyse sérieux afin d'éclairer la communauté éducative dans son ensemble sur les risques avérés d'un « enseignement » à la sexualité contraire aux besoins et au développement des enfants.

J'ai l'honneur de vous transmettre notre rapport d'analyse, fruit d'une réflexion pluridisciplinaire menée pendant 10 mois avec un comité d'experts renommés. Il sera rendu public le 29 janvier.

Je suis convaincue que vous aurez à cœur de connaître avec précision les mécanismes en œuvre chez l'enfant et chez l'adolescent qui font de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire une zone de risques dont il convient d'avoir parfaitement conscience, avant d'engager un programme d'action aux effets potentiellement dévastateurs.

Comme nous le démontrons dans notre rapport, confronter les enfants à un réel sexuel adulte, **dans l'enceinte d'une institution d'enseignement ayant autorité sur eux, caractérise une atmosphère incestuelle institutionnelle.**

Même dispensé avec de bonnes intentions, un contenu à caractère sexuel provoque chez les enfants qui n'y sont pas préparés une effraction psychique potentiellement grave puisque les signes cliniques qui peuvent apparaître sont similaires à ceux de troubles post-traumatiques.

Une telle intrusion psychique dans l'intime de l'enfant bouleverse son développement cognitif et entrave son processus de construction identitaire.

En transmettant, par idéologie, des contenus à caractère sexuel inadaptés à l'âge des élèves, l'École influence les représentations des enfants et les sexualise, se souciant peu des conséquences sur leur développement psychique, cognitif et sexuel futur.

Par ce réel sexuel adulte imposé, que l'enfant n'est ni en mesure d'accueillir ni en capacité d'élaborer, l'institution lui vole une part de son enfance, le privant ainsi d'un processus d'exploration personnelle qu'il aurait dû vivre à son rythme et dans son intimité.

L'École se rend coupable de trois transgressions majeures :

- d'abord, elle franchit la frontière générationnelle du sexuel entre enfants et adultes ;
- ensuite, elle mêle sphère publique et sphère privée ;
- et enfin, elle présente des idéologies comme des vérités.

Pour les enfants ayant été préalablement exposés à des contenus sexuels, notamment sur des écrans, de manière accidentelle ou volontaire, le réel sexuel expliqué dans le cadre d'un enseignement scolaire provoque automatiquement une excitation qui se fonde sur les mêmes ressorts que ceux de la pornographie. L'École se fait complice et incitatrice, avec l'autorité du savoir en plus. L'enfant se sent conforté dans ses pulsions.

L'enfant se trouve confiné dans sa toute-puissance narcissique alors qu'il doit apprendre à se contrôler pour grandir psychiquement. C'est pourquoi les interdits et les frustrations sont essentiels et utiles. Il doit apprendre à les intérioriser pour accéder au principe de réalité. Sans cela, sa capacité future à s'empêcher s'en trouvera altérée.

En agissant de la sorte, l'École nuit à son développement psychique **au lieu de le laisser grandir et de lui fournir la nourriture intellectuelle dont il a justement besoin à cet âge.**

Ajoutons que de tels « enseignements » ne resteront pas lettre morte. **Le système d'apprentissage des enfants prépubères se fait par mimétisme du fait de leur niveau de maturation cognitif et psychique** ; autrement dit, ils auront le réflexe d'imiter, donc de reproduire. Ils tenteront d'assimiler ce qu'ils ont vu ou entendu en classe, en s'adonnant à des expérimentations entre eux, sur eux, à la maison ou en consultant des contenus pornographiques sur Internet.

L'École, censée lutter contre les abus sexuels et la pornographie, **génère de la confusion chez les enfants** en remettant en cause les interdits parentaux, et provoque une stimulation à agir sexuellement, **contribuant ainsi inexorablement à une sexualisation précoce des enfants.**

Pour qui connaît le développement de l'enfant, **l'éducation à la sexualité actuellement dispensée se situe à l'opposé de ce qu'il convient de faire.**

L'École doit poser le principe du respect de l'intimité, dont le seuil est propre à chacun, et l'ériger en **valeur cardinale et inviolable dans l'institution.**

Au-delà de son devoir d'instruction, **l'École a un devoir de pare-excitation.**

Elle doit fournir aux enfants les clés de compréhension pour maîtriser leurs émotions et orienter leur désir d'acquérir des connaissances. L'École doit inculquer les interdits de l'inceste et des abus sexuels. **L'École doit garantir un espace de prise en charge avec du personnel compétent et présent** pour accueillir les enfants dont le comportement ou les révélations nécessitent un encadrement spécifique immédiat. Elle doit s'assurer que chaque enfant a bien connaissance des moyens mis en place en son sein pour venir en aide aux victimes de ces crimes sexuels.

S'agissant de l'adolescence, le contexte actuel d'indifférenciation des identités sexuées, d'hypersexualisation et de surconsommation de pornographie amène la jeunesse à considérer désormais le corps comme un objet façonnable à souhait.

Le sexe voit sa réalité biologique remise en cause et devient un bien de consommation comme un autre. Il est urgent de rompre avec ces idéologies dévastatrices et ces industries mortifères qui prônent une sexualité sans affect et un morcellement de l'identité, provoquant des ravages chez une partie des adolescents.

Durant cette période sensible, **l'institution scolaire doit veiller à ce que les jeunes développent une bonne estime personnelle et se socialisent dans l'altérité, c'est-à-dire dans l'acceptation des différences.**

Les processus d'identification pendant l'adolescence peuvent générer des inquiétudes et des troubles importants, et nécessitent donc de faire preuve de la plus grande vigilance afin de pouvoir réagir vite et bien, le cas échéant. À ce moment délicat de leur vie, les élèves requièrent **une observation accrue**.

L'enseignant est un adulte qui doit tenir sa place de protecteur et non adopter la posture d'influenceur.

Les adolescents ont à mener le chemin de leur individualisation de manière indépendante afin de construire leur identité globale dans le respect de leurs valeurs personnelles et de leur identité sexuée. Tous les systèmes d'influence, qu'ils soient idéologiques, médiatiques ou consuméristes, impactent ce processus et restreignent la liberté du jeune dans sa maturation psychoaffective et sexuelle.

L'École ne peut empêcher la jeunesse de « baigner » dans son époque, **mais elle ne doit en aucun cas participer à ce phénomène en véhiculant un système d'influence institutionnel déterminé à forger un éco-sexo-citoyen, tel que le souhaite l'OMS** et les institutions onusiennes ou européennes.

L'institution scolaire doit rester à sa place en proposant une lecture pragmatique, fondée sur la science, empreinte de sagesse et de la faculté de discernement qui permet de se projeter sur le temps long, **loin des tumultes médiatiques et des lobbies**.

Cette aide respectueuse du travail d'identification et d'autonomisation de l'adolescent est possible dans le cadre d'un programme éducatif non intrusif basé sur la libre participation des élèves, tel qu'il est détaillé dans nos recommandations.

Pour conclure, aucune éducation à la sexualité n'est possible sans **une équipe de santé scolaire pluridisciplinaire, formée et présente, prête à recevoir dans des espaces consacrés la parole des élèves qui en ont besoin**, au risque sinon d'ouvrir des failles impossibles à refermer.

Ce dispositif « d'aide à grandir » doit se mettre en place en lien avec les parents, **chacun devant rester à sa place**. L'institution doit garantir une transparence totale sur les contenus, sur les méthodes, **sur la compétence médicale et pédagogique des intervenants**. Un domaine d'intervention si délicat, conditionné à la maturité affective et sexuelle des enfants et des adolescents, n'accepte aucune approximation dans la prise en charge éducative. **Si les moyens ne sont pas à la hauteur, il vaut mieux ne rien faire !** Les potentiels bénéfiques sont bien inférieurs aux risques engendrés par une séance d'éducation à la sexualité inadaptée au développement des élèves, comme en témoignent les 12 cas concrets relatés dans notre rapport (pages 68 à 82).

L'École doit nécessairement s'inscrire dans la réalité du sexe biologique et dans l'anthropologie de l'espèce humaine. Elle doit aider chaque enfant à exprimer ses capacités relationnelles et à accepter que les autres puissent penser autrement et être différents de lui. L'École doit respecter, en chaque élève, sa liberté de conscience et son cheminement personnel et intime pour édifier sa propre identité sexuée. **Ce contexte positif facilitera son aspiration à aimer et à être aimé.**

Je me tiens à votre disposition pour vous présenter en détail ce travail rigoureux dont le prisme est celui de l'intérêt supérieur des enfants.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Madame la ministre de l'Éducation nationale, Madame Amélie Oudéa-Castéra, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !



Déléguée Générale de SOS Éducation

Conseil Supérieur des Programmes
Monsieur le Président Mark Sherringham
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Paris, le 25 janvier 2024

Objet : Rapport d'analyse sur la question de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire, de la prévention à la sexualisation précoce - Risques et bonnes pratiques.

Monsieur le Président du Conseil Supérieur des Programmes, Monsieur Mark Sherringham

Le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a saisi, le 28 juin dernier, le Conseil Supérieur des Programmes, pour l'élaboration d'un programme d'« enseignement à la sexualité » par niveau.

Préalablement, notre association, SOS Éducation, en partenariat avec l'association Les Mamans Louves, avait alerté le ministre de l'Éducation nationale sur de graves manquements impactant des milliers d'élèves, survenus lors de séances d'« enseignement à la sexualité » dans des classes de primaire et de collège de plusieurs établissements scolaires. Le ministre de l'Éducation nationale est resté muet, faisant peu de cas de situations pourtant extrêmement préoccupantes dont certaines pouvaient aisément relever de la corruption de mineur ou de l'exhibition sexuelle.

Face à ce mutisme, nous avons mesuré l'urgence d'engager un travail d'analyse sérieux afin d'éclairer la communauté éducative dans son ensemble sur les risques avérés d'un « enseignement » à la sexualité contraire aux besoins et au développement des enfants.

Vous avez eu l'obligeance dans le cadre des travaux menés par le CSP d'auditionner SOS Éducation ainsi que trois médecins de notre comité d'experts. J'espère que nos apports auront utilement nourri le travail de la commission en charge de cette thématique. Je tenais à vous transmettre notre rapport d'analyse, en format papier.

Je suis convaincue que vous aurez eu à cœur de tenir compte des mécanismes en œuvre chez l'enfant et chez l'adolescent que nous vous avons présentés lors de notre audition, et qui font de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire une zone de risques dont il convient d'avoir parfaitement conscience, avant d'engager un programme d'action aux effets potentiellement dévastateurs.

Comme nous le démontrons dans notre rapport, confronter les enfants à un réel sexuel adulte, **dans l'enceinte d'une institution d'enseignement ayant autorité sur eux, caractérise une atmosphère incestuelle institutionnelle.**

Même dispensé avec de bonnes intentions, un contenu à caractère sexuel provoque chez les enfants qui n'y sont pas préparés une effraction psychique potentiellement grave puisque les signes cliniques qui peuvent apparaître sont similaires à ceux de troubles post-traumatiques.

Une telle intrusion psychique dans l'intime de l'enfant bouleverse son développement cognitif et entrave son processus de construction identitaire.

En transmettant, par idéologie, des contenus à caractère sexuel inadaptés à l'âge des élèves, l'École influence les représentations des enfants et les sexualise, se souciant peu des conséquences sur leur développement psychique, cognitif et sexuel futur.

Par ce réel sexuel adulte imposé, que l'enfant n'est ni en mesure d'accueillir ni en capacité d'élaborer, l'institution lui vole une part de son enfance, le privant ainsi d'un processus d'exploration personnelle qu'il aurait dû vivre à son rythme et dans son intimité.

L'École se rend coupable de trois transgressions majeures :

- d'abord, elle franchit la frontière générationnelle du sexuel entre enfants et adultes ;
- ensuite, elle mêle sphère publique et sphère privée ;
- et enfin, elle présente des idéologies comme des vérités.

Pour les enfants ayant été préalablement exposés à des contenus sexuels, notamment sur des écrans, de manière accidentelle ou volontaire, le réel sexuel expliqué dans le cadre d'un enseignement scolaire provoque automatiquement une excitation qui se fonde sur les mêmes ressorts que ceux de la pornographie. L'École se fait complice et incitatrice, avec l'autorité du savoir en plus. L'enfant se sent conforté dans ses pulsions.

L'enfant se trouve confiné dans sa toute-puissance narcissique alors qu'il doit apprendre à se contrôler pour grandir psychiquement. C'est pourquoi les interdits et les frustrations sont essentiels et utiles. Il doit apprendre à les intérioriser pour accéder au principe de réalité. Sans cela, sa capacité future à s'empêcher s'en trouvera altérée.

En agissant de la sorte, l'École nuit à son développement psychique **au lieu de le laisser grandir et de lui fournir la nourriture intellectuelle dont il a justement besoin à cet âge.**

Ajoutons que de tels « enseignements » ne resteront pas lettre morte. **Le système d'apprentissage des enfants prépubères se fait par mimétisme du fait de leur niveau de maturation cognitif et psychique** ; autrement dit, ils auront le réflexe d'imiter, donc de reproduire. Ils tenteront d'assimiler ce qu'ils ont vu ou entendu en classe, en s'adonnant à des expérimentations entre eux, sur eux, à la maison ou en consultant des contenus pornographiques sur Internet.

L'École, censée lutter contre les abus sexuels et la pornographie, **génère de la confusion chez les enfants** en remettant en cause les interdits parentaux, et provoque une stimulation à agir sexuellement, **contribuant ainsi inexorablement à une sexualisation précoce des enfants.**

Pour qui connaît le développement de l'enfant, **l'éducation à la sexualité actuellement dispensée se situe à l'opposé de ce qu'il convient de faire.**

L'École doit poser le principe du respect de l'intimité, dont le seuil est propre à chacun, et l'ériger en **valeur cardinale et inviolable dans l'institution.**

Au-delà de son devoir d'instruction, **l'École a un devoir de pare-excitation.**

Elle doit fournir aux enfants les clés de compréhension pour maîtriser leurs émotions et orienter leur désir d'acquérir des connaissances. L'École doit inculquer les interdits de l'inceste et des abus sexuels. **L'École doit garantir un espace de prise en charge avec du personnel compétent et présent** pour accueillir les enfants dont le comportement ou les révélations nécessitent un encadrement spécifique immédiat. Elle doit s'assurer que chaque enfant a bien connaissance des moyens mis en place en son sein pour venir en aide aux victimes de ces crimes sexuels.

S'agissant de l'adolescence, le contexte actuel d'indifférenciation des identités sexuées, d'hypersexualisation et de surconsommation de pornographie amène la jeunesse à considérer désormais le corps comme un objet façonnable à souhait.

Le sexe voit sa réalité biologique remise en cause et devient un bien de consommation comme un autre. Il est urgent de rompre avec ces idéologies dévastatrices et ces industries mortifères qui prônent une sexualité sans affect et un morcellement de l'identité, provoquant des ravages chez une partie des adolescents.

Durant cette période sensible, **l'institution scolaire doit veiller à ce que les jeunes développent une bonne estime personnelle et se socialisent dans l'altérité, c'est-à-dire dans l'acceptation des différences.**

Les processus d'identification pendant l'adolescence peuvent générer des inquiétudes et des troubles importants, et nécessitent donc de faire preuve de la plus grande vigilance afin de pouvoir réagir vite et bien, le cas échéant. À ce moment délicat de leur vie, les élèves requièrent **une observation accrue**.

L'enseignant est un adulte qui doit tenir sa place de protecteur et non adopter la posture d'influenceur.

Les adolescents ont à mener le chemin de leur individualisation de manière indépendante afin de construire leur identité globale dans le respect de leurs valeurs personnelles et de leur identité sexuée. Tous les systèmes d'influence, qu'ils soient idéologiques, médiatiques ou consuméristes, impactent ce processus et restreignent la liberté du jeune dans sa maturation psychoaffective et sexuelle.

L'École ne peut empêcher la jeunesse de « baigner » dans son époque, **mais elle ne doit en aucun cas participer à ce phénomène en véhiculant un système d'influence institutionnel déterminé à forger un éco-sexo-citoyen, tel que le souhaite l'OMS** et les institutions onusiennes ou européennes.

L'institution scolaire doit rester à sa place en proposant une lecture pragmatique, fondée sur la science, empreinte de sagesse et de la faculté de discernement qui permet de se projeter sur le temps long, **loin des tumultes médiatiques et des lobbies**.

Cette aide respectueuse du travail d'identification et d'autonomisation de l'adolescent est possible dans le cadre d'un programme éducatif non intrusif basé sur la libre participation des élèves, tel qu'il est détaillé dans nos recommandations.

Pour conclure, aucune éducation aux relations affectives et sexuelles n'est possible sans **une équipe de santé scolaire pluridisciplinaire, formée et présente, prête à recevoir dans des espaces consacrés la parole des élèves qui en ont besoin**, au risque sinon d'ouvrir des failles impossibles à refermer.

Ce dispositif « d'aide à grandir » doit se mettre en place en lien avec les parents, **chacun devant rester à sa place**. L'institution doit garantir une transparence totale sur les contenus, sur les méthodes, **sur la compétence médicale et pédagogique des intervenants**. Un domaine d'intervention si délicat, conditionné à la maturité affective et sexuelle des enfants et des adolescents, n'accepte aucune approximation dans la prise en charge éducative. **Si les moyens ne sont pas à la hauteur, il vaut mieux ne rien faire !** Les potentiels bénéfiques sont bien inférieurs aux risques engendrés par une séance d'éducation à la sexualité inadaptée au développement des élèves, comme en témoignent les 12 cas concrets relatés dans notre rapport (pages 68 à 82).

L'École doit nécessairement s'inscrire dans la réalité du sexe biologique et dans l'anthropologie de l'espèce humaine. Elle doit aider chaque enfant à exprimer ses capacités relationnelles et à accepter que les autres puissent penser autrement et être différents de lui. L'École doit respecter, en chaque élève, sa liberté de conscience et son cheminement personnel et intime pour édifier sa propre identité sexuée. **Ce contexte positif facilitera son aspiration à aimer et à être aimé.**

Je me tiens à votre disposition pour vous présenter en détail ce travail rigoureux dont le prisme est celui de l'intérêt supérieur des enfants.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil Supérieur des Programmes, Monsieur Mark Sherringham, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !



Déléguée Générale
de SOS Éducation

Palais de l'Élysée
Madame Brigitte Macron
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 25 janvier 2024

Objet : Rapport d'analyse sur la question de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire, de la prévention à la sexualisation précoce - Risques et bonnes pratiques.

Madame Brigitte Macron,

Le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a saisi, le 28 juin dernier, le Conseil Supérieur des Programmes, pour l'élaboration d'un programme d'« enseignement à la sexualité » par niveau. Le rapport devrait être publié à la fin du mois de janvier 2024, pour une mise en application à la rentrée scolaire 2024.

Préalablement, notre association, SOS Éducation, en partenariat avec l'association Les Mamans Louves, avait alerté le ministre de l'Éducation nationale sur de graves manquements impactant des milliers d'élèves, survenus lors de séances d'« enseignement à la sexualité » dans des classes de primaire et de collège de plusieurs établissements scolaires. Le ministre de l'Éducation nationale est resté muet, faisant peu de cas de situations pourtant extrêmement préoccupantes dont certaines pouvaient aisément relever de la corruption de mineur ou de l'exhibition sexuelle.

Face à ce mutisme, nous avons mesuré l'urgence d'engager un travail d'analyse sérieux afin d'éclairer la communauté éducative dans son ensemble sur les risques avérés d'un « enseignement » à la sexualité contraire aux besoins et au développement des enfants.

J'ai l'honneur de vous transmettre notre rapport d'analyse, fruit d'une réflexion pluridisciplinaire menée pendant 10 mois avec un comité d'experts renommés. Il sera rendu public le 29 janvier.

Je suis convaincue que vous aurez à cœur de connaître avec précision les mécanismes en œuvre chez l'enfant et chez l'adolescent qui font de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire une zone de risques dont il convient d'avoir parfaitement conscience, avant d'engager un programme d'action aux effets potentiellement dévastateurs.

Comme nous le démontrons dans notre rapport, confronter les enfants à un réel sexuel adulte, **dans l'enceinte d'une institution d'enseignement ayant autorité sur eux, caractérise une atmosphère incestuelle institutionnelle.**

Même dispensé avec de bonnes intentions, un contenu à caractère sexuel provoque chez les enfants qui n'y sont pas préparés une effraction psychique potentiellement grave puisque les signes cliniques qui peuvent apparaître sont similaires à ceux de troubles post-traumatiques.

Une telle intrusion psychique dans l'intime de l'enfant bouleverse son développement cognitif et entrave son processus de construction identitaire.

En transmettant, par idéologie, des contenus à caractère sexuel inadaptés à l'âge des élèves, l'École influence les représentations des enfants et les sexualise, se souciant peu des conséquences sur leur développement psychique, cognitif et sexuel futur.

Par ce réel sexuel adulte imposé, que l'enfant n'est ni en mesure d'accueillir ni en capacité d'élaborer, l'institution lui vole une part de son enfance, le privant ainsi d'un processus d'exploration personnelle qu'il aurait dû vivre à son rythme et dans son intimité.

L'École se rend coupable de trois transgressions majeures :

- d'abord, elle franchit la frontière générationnelle du sexuel entre enfants et adultes ;
- ensuite, elle mêle sphère publique et sphère privée ;
- et enfin, elle présente des idéologies comme des vérités.

Pour les enfants ayant été préalablement exposés à des contenus sexuels, notamment sur des écrans, de manière accidentelle ou volontaire, le réel sexuel expliqué dans le cadre d'un enseignement scolaire provoque automatiquement une excitation qui se fonde sur les mêmes ressorts que ceux de la pornographie. L'École se fait complice et incitatrice, avec l'autorité du savoir en plus. L'enfant se sent conforté dans ses pulsions.

L'enfant se trouve confiné dans sa toute-puissance narcissique alors qu'il doit apprendre à se contrôler pour grandir psychologiquement. C'est pourquoi les interdits et les frustrations sont essentiels et utiles. Il doit apprendre à les intérioriser pour accéder au principe de réalité. Sans cela, sa capacité future à s'empêcher s'en trouvera altérée.

En agissant de la sorte, l'École nuit à son développement psychique **au lieu de le laisser grandir et de lui fournir la nourriture intellectuelle dont il a justement besoin à cet âge.**

Ajoutons que de tels « enseignements » ne resteront pas lettre morte. **Le système d'apprentissage des enfants prépubères se fait par mimétisme du fait de leur niveau de maturation cognitif et psychique** ; autrement dit, ils auront le réflexe d'imiter, donc de reproduire. Ils tenteront d'assimiler ce qu'ils ont vu ou entendu en classe, en s'adonnant à des expérimentations entre eux, sur eux, à la maison ou en consultant des contenus pornographiques sur Internet.

L'École, censée lutter contre les abus sexuels et la pornographie, **génère de la confusion chez les enfants** en remettant en cause les interdits parentaux, et provoque une stimulation à agir sexuellement, **contribuant ainsi inexorablement à une sexualisation précoce des enfants.**

Pour qui connaît le développement de l'enfant, **l'éducation à la sexualité actuellement dispensée se situe à l'opposé de ce qu'il convient de faire.**

L'École doit poser le principe du respect de l'intimité, dont le seuil est propre à chacun, et l'ériger en **valeur cardinale et inviolable dans l'institution.**

Au-delà de son devoir d'instruction, **l'École a un devoir de pare-excitation.**

Elle doit fournir aux enfants les clés de compréhension pour maîtriser leurs émotions et orienter leur désir d'acquérir des connaissances. L'École doit inculquer les interdits de l'inceste et des abus sexuels. **L'École doit garantir un espace de prise en charge avec du personnel compétent et présent** pour accueillir les enfants dont le comportement ou les révélations nécessitent un encadrement spécifique immédiat. Elle doit s'assurer que chaque enfant a bien connaissance des moyens mis en place en son sein pour venir en aide aux victimes de ces crimes sexuels.

S'agissant de l'adolescence, le contexte actuel d'indifférenciation des identités sexuées, d'hypersexualisation et de surconsommation de pornographie amène la jeunesse à considérer désormais le corps comme un objet façonnable à souhait.

Le sexe voit sa réalité biologique remise en cause et devient un bien de consommation comme un autre. Il est urgent de rompre avec ces idéologies dévastatrices et ces industries mortifères qui prônent une sexualité sans affect et un morcellement de l'identité, provoquant des ravages chez une partie des adolescents.

Durant cette période sensible, **l'institution scolaire doit veiller à ce que les jeunes développent une bonne estime personnelle et se socialisent dans l'altérité, c'est-à-dire dans l'acceptation des différences.**

Les processus d'identification pendant l'adolescence peuvent générer des inquiétudes et des troubles importants, et nécessitent donc de faire preuve de la plus grande vigilance afin de pouvoir réagir vite et bien, le cas échéant. À ce moment délicat de leur vie, les élèves requièrent **une observation accrue**.

L'enseignant est un adulte qui doit tenir sa place de protecteur et non adopter la posture d'influenceur.

Les adolescents ont à mener le chemin de leur individualisation de manière indépendante afin de construire leur identité globale dans le respect de leurs valeurs personnelles et de leur identité sexuée. Tous les systèmes d'influence, qu'ils soient idéologiques, médiatiques ou consuméristes, impactent ce processus et restreignent la liberté du jeune dans sa maturation psychoaffective et sexuelle.

L'École ne peut empêcher la jeunesse de « baigner » dans son époque, **mais elle ne doit en aucun cas participer à ce phénomène en véhiculant un système d'influence institutionnel déterminé à forger un éco-sexo-citoyen, tel que le souhaite l'OMS** et les institutions onusiennes ou européennes.

L'institution scolaire doit rester à sa place en proposant une lecture pragmatique, fondée sur la science, empreinte de sagesse et de la faculté de discernement qui permet de se projeter sur le temps long, **loin des tumultes médiatiques et des lobbies**.

Cette aide respectueuse du travail d'identification et d'autonomisation de l'adolescent est possible dans le cadre d'un programme éducatif non intrusif basé sur la libre participation des élèves, tel qu'il est détaillé dans nos recommandations.

Pour conclure, aucune éducation aux relations affectives et sexuelles n'est possible sans **une équipe de santé scolaire pluridisciplinaire, formée et présente, prête à recevoir dans des espaces consacrés la parole des élèves qui en ont besoin**, au risque sinon d'ouvrir des failles impossibles à refermer.

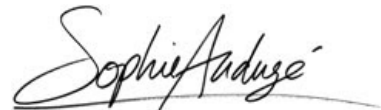
Ce dispositif « d'aide à grandir » doit se mettre en place en lien avec les parents, **chacun devant rester à sa place**. L'institution doit garantir une transparence totale sur les contenus, sur les méthodes, **sur la compétence médicale et pédagogique des intervenants**. Un domaine d'intervention si délicat, conditionné à la maturité affective et sexuelle des enfants et des adolescents, n'accepte aucune approximation dans la prise en charge éducative. **Si les moyens ne sont pas à la hauteur, il vaut mieux ne rien faire !** Les potentiels bénéfiques sont bien inférieurs aux risques engendrés par une séance d'éducation à la sexualité inadaptée au développement des élèves, comme en témoignent les 12 cas concrets relatés dans notre rapport (pages 68 à 82).

L'École doit nécessairement s'inscrire dans la réalité du sexe biologique et dans l'anthropologie de l'espèce humaine. Elle doit aider chaque enfant à exprimer ses capacités relationnelles et à accepter que les autres puissent penser autrement et être différents de lui. L'École doit respecter, en chaque élève, sa liberté de conscience et son cheminement personnel et intime pour édifier sa propre identité sexuée. **Ce contexte positif facilitera son aspiration à aimer et à être aimé.**

Je me tiens à votre disposition pour vous présenter en détail ce travail rigoureux dont le prisme est celui de l'intérêt supérieur des enfants.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Madame Brigitte Macron, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !



Déléguée Générale
de SOS Éducation

Ministère de l'Égalité
entre les femmes et les hommes et de
la lutte contre les discriminations
Madame Aurore Bergé
Hôtel du Petit Monaco
55 rue Saint-Dominique
75700 Paris SP 07

Paris, le 25 janvier 2024

Objet : Rapport d'analyse sur la question de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire, de la prévention à la sexualisation précoce - Risques et bonnes pratiques.

Madame la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les Discriminations, Madame Aurore Bergé,

Le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a saisi, le 28 juin dernier, le Conseil Supérieur des Programmes, pour l'élaboration d'un programme d'« enseignement à la sexualité » par niveau. Le rapport devrait être publié à la fin du mois de janvier 2024, pour une mise en application à la rentrée scolaire 2024.

Préalablement, notre association, SOS Éducation, en partenariat avec l'association Les Mamans Louves, avait alerté le ministre de l'Éducation nationale sur de graves manquements impactant des milliers d'élèves, survenus lors de séances d'« enseignement à la sexualité » dans des classes de primaire et de collège de plusieurs établissements scolaires. Le ministre de l'Éducation nationale est resté muet, faisant peu de cas de situations pourtant extrêmement préoccupantes dont certaines pouvaient aisément relever de la corruption de mineur ou de l'exhibition sexuelle.

Face à ce mutisme, nous avons mesuré l'urgence d'engager un travail d'analyse sérieux afin d'éclairer la communauté éducative dans son ensemble sur les risques avérés d'un « enseignement » à la sexualité contraire aux besoins et au développement des enfants.

J'ai l'honneur de vous transmettre notre rapport d'analyse, fruit d'une réflexion pluridisciplinaire menée pendant 10 mois avec un comité d'experts renommés. Il sera rendu public le 29 janvier.

Je suis convaincue que vous aurez à cœur de connaître avec précision les mécanismes en œuvre chez l'enfant et chez l'adolescent qui font de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire une zone de risques dont il convient d'avoir parfaitement conscience, avant d'engager un programme d'action aux effets potentiellement dévastateurs.

Comme nous le démontrons dans notre rapport, confronter les enfants à un réel sexuel adulte, **dans l'enceinte d'une institution d'enseignement ayant autorité sur eux, caractérise une atmosphère incestuelle institutionnelle.**

Même dispensé avec de bonnes intentions, un contenu à caractère sexuel provoque chez les enfants qui n'y sont pas préparés une effraction psychique potentiellement grave puisque les signes cliniques qui peuvent apparaître sont similaires à ceux de troubles post-traumatiques.

Une telle intrusion psychique dans l'intime de l'enfant bouleverse son développement cognitif et entrave son processus de construction identitaire.

En transmettant, par idéologie, des contenus à caractère sexuel inadaptés à l'âge des élèves, l'École influence les représentations des enfants et les sexualise, se souciant peu des conséquences sur leur développement psychique, cognitif et sexuel futur.

Par ce réel sexuel adulte imposé, que l'enfant n'est ni en mesure d'accueillir ni en capacité d'élaborer, l'institution lui vole une part de son enfance, le privant ainsi d'un processus d'exploration personnelle qu'il aurait dû vivre à son rythme et dans son intimité.

L'École se rend coupable de trois transgressions majeures :

- d'abord, elle franchit la frontière générationnelle du sexuel entre enfants et adultes ;
- ensuite, elle mêle sphère publique et sphère privée ;
- et enfin, elle présente des idéologies comme des vérités.

Pour les enfants ayant été préalablement exposés à des contenus sexuels, notamment sur des écrans, de manière accidentelle ou volontaire, le réel sexuel expliqué dans le cadre d'un enseignement scolaire provoque automatiquement une excitation qui se fonde sur les mêmes ressorts que ceux de la pornographie. L'École se fait complice et incitatrice, avec l'autorité du savoir en plus. L'enfant se sent conforté dans ses pulsions.

L'enfant se trouve confiné dans sa toute-puissance narcissique alors qu'il doit apprendre à se contrôler pour grandir psychiquement. C'est pourquoi les interdits et les frustrations sont essentiels et utiles. Il doit apprendre à les intérioriser pour accéder au principe de réalité. Sans cela, sa capacité future à s'empêcher s'en trouvera altérée.

En agissant de la sorte, l'École nuit à son développement psychique **au lieu de le laisser grandir et de lui fournir la nourriture intellectuelle dont il a justement besoin à cet âge.**

Ajoutons que de tels « enseignements » ne resteront pas lettre morte. **Le système d'apprentissage des enfants prépubères se fait par mimétisme du fait de leur niveau de maturation cognitif et psychique** ; autrement dit, ils auront le réflexe d'imiter, donc de reproduire. Ils tenteront d'assimiler ce qu'ils ont vu ou entendu en classe, en s'adonnant à des expérimentations entre eux, sur eux, à la maison ou en consultant des contenus pornographiques sur Internet.

L'École, censée lutter contre les abus sexuels et la pornographie, **génère de la confusion chez les enfants** en remettant en cause les interdits parentaux, et provoque une stimulation à agir sexuellement, **contribuant ainsi inexorablement à une sexualisation précoce des enfants.**

Pour qui connaît le développement de l'enfant, **l'éducation à la sexualité actuellement dispensée se situe à l'opposé de ce qu'il convient de faire.**

L'École doit poser le principe du respect de l'intimité, dont le seuil est propre à chacun, et l'ériger en **valeur cardinale et inviolable dans l'institution.**

Au-delà de son devoir d'instruction, **l'École a un devoir de pare-excitation.**

Elle doit fournir aux enfants les clés de compréhension pour maîtriser leurs émotions et orienter leur désir d'acquérir des connaissances. L'École doit inculquer les interdits de l'inceste et des abus sexuels. **L'École doit garantir un espace de prise en charge avec du personnel compétent et présent** pour accueillir les enfants dont le comportement ou les révélations nécessitent un encadrement spécifique immédiat. Elle doit s'assurer que chaque enfant a bien connaissance des moyens mis en place en son sein pour venir en aide aux victimes de ces crimes sexuels.

S'agissant de l'adolescence, le contexte actuel d'indifférenciation des identités sexuées, d'hypersexualisation et de surconsommation de pornographie amène la jeunesse à considérer désormais le corps comme un objet façonnable à souhait.

Le sexe voit sa réalité biologique remise en cause et devient un bien de consommation comme un autre. Il est urgent de rompre avec ces idéologies dévastatrices et ces industries mortifères qui prônent une sexualité sans affect et un morcellement de l'identité, provoquant des ravages chez une partie des adolescents.

Durant cette période sensible, **l'institution scolaire doit veiller à ce que les jeunes développent une bonne estime personnelle et se socialisent dans l'altérité, c'est-à-dire dans l'acceptation des différences.**

Les processus d'identification pendant l'adolescence peuvent générer des inquiétudes et des troubles importants, et nécessitent donc de faire preuve de la plus grande vigilance afin de pouvoir réagir vite et bien, le cas échéant. À ce moment délicat de leur vie, les élèves requièrent **une observation accrue**.

L'enseignant est un adulte qui doit tenir sa place de protecteur et non adopter la posture d'influenceur.

Les adolescents ont à mener le chemin de leur individualisation de manière indépendante afin de construire leur identité globale dans le respect de leurs valeurs personnelles et de leur identité sexuée. Tous les systèmes d'influence, qu'ils soient idéologiques, médiatiques ou consuméristes, impactent ce processus et restreignent la liberté du jeune dans sa maturation psychoaffective et sexuelle.

L'École ne peut empêcher la jeunesse de « baigner » dans son époque, **mais elle ne doit en aucun cas participer à ce phénomène en véhiculant un système d'influence institutionnel déterminé à forger un éco-sexo-citoyen, tel que le souhaite l'OMS** et les institutions onusiennes ou européennes.

L'institution scolaire doit rester à sa place en proposant une lecture pragmatique, fondée sur la science, empreinte de sagesse et de la faculté de discernement qui permet de se projeter sur le temps long, **loin des tumultes médiatiques et des lobbies**.

Cette aide respectueuse du travail d'identification et d'autonomisation de l'adolescent est possible dans le cadre d'un programme éducatif non intrusif basé sur la libre participation des élèves, tel qu'il est détaillé dans nos recommandations.

Pour conclure, aucune éducation aux relations affectives et sexuelles n'est possible sans **une équipe de santé scolaire pluridisciplinaire, formée et présente, prête à recevoir dans des espaces consacrés la parole des élèves qui en ont besoin**, au risque sinon d'ouvrir des failles impossibles à refermer.

Ce dispositif « d'aide à grandir » doit se mettre en place en lien avec les parents, **chacun devant rester à sa place**. L'institution doit garantir une transparence totale sur les contenus, sur les méthodes, **sur la compétence médicale et pédagogique des intervenants**. Un domaine d'intervention si délicat, conditionné à la maturité affective et sexuelle des enfants et des adolescents, n'accepte aucune approximation dans la prise en charge éducative. **Si les moyens ne sont pas à la hauteur, il vaut mieux ne rien faire !** Les potentiels bénéfiques sont bien inférieurs aux risques engendrés par une séance d'éducation à la sexualité inadaptée au développement des élèves, comme en témoignent les 12 cas concrets relatés dans notre rapport (pages 68 à 82).

L'École doit nécessairement s'inscrire dans la réalité du sexe biologique et dans l'anthropologie de l'espèce humaine. Elle doit aider chaque enfant à exprimer ses capacités relationnelles et à accepter que les autres puissent penser autrement et être différents de lui. L'École doit respecter, en chaque élève, sa liberté de conscience et son cheminement personnel et intime pour édifier sa propre identité sexuée. **Ce contexte positif facilitera son aspiration à aimer et à être aimé.**

Je me tiens à votre disposition pour vous présenter en détail ce travail rigoureux dont le prisme est celui de l'intérêt supérieur des enfants.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Madame la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les Discriminations, Madame Aurore Bergé, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !



Déléguée Générale
de SOS Éducation

Ministère du Travail,
de la Santé et des Solidarités,
Madame Catherine Vautrin
Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 25 janvier 2024

Objet : Rapport d'analyse sur la question de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire, de la prévention à la sexualisation précoce - Risques et bonnes pratiques.

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités,
Madame Catherine Vautrin,

Le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a saisi, le 28 juin dernier, le Conseil Supérieur des Programmes, pour l'élaboration d'un programme d'« enseignement à la sexualité » par niveau. Le rapport devrait être publié à la fin du mois de janvier 2024, pour une mise en application à la rentrée scolaire 2024.

Préalablement, notre association, SOS Éducation, en partenariat avec l'association Les Mamans Louves, avait alerté le ministre de l'Éducation nationale sur de graves manquements impactant des milliers d'élèves, survenus lors de séances d'« enseignement à la sexualité » dans des classes de primaire et de collège de plusieurs établissements scolaires. Le ministre de l'Éducation nationale est resté muet, faisant peu de cas de situations pourtant extrêmement préoccupantes dont certaines pouvaient aisément relever de la corruption de mineur ou de l'exhibition sexuelle.

Face à ce mutisme, nous avons mesuré l'urgence d'engager un travail d'analyse sérieux afin d'éclairer la communauté éducative dans son ensemble sur les risques avérés d'un « enseignement » à la sexualité contraire aux besoins et au développement des enfants.

J'ai l'honneur de vous transmettre notre rapport d'analyse, fruit d'une réflexion pluridisciplinaire menée pendant 10 mois avec un comité d'experts renommés. Il sera rendu public le 29 janvier.

Je suis convaincue que vous aurez à cœur de connaître avec précision les mécanismes en œuvre chez l'enfant et chez l'adolescent qui font de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire une zone de risques dont il convient d'avoir parfaitement conscience, avant d'engager un programme d'action aux effets potentiellement dévastateurs.

Comme nous le démontrons dans notre rapport, confronter les enfants à un réel sexuel adulte, **dans l'enceinte d'une institution d'enseignement ayant autorité sur eux, caractérise une atmosphère incestuelle institutionnelle.**

Même dispensé avec de bonnes intentions, un contenu à caractère sexuel provoque chez les enfants qui n'y sont pas préparés une effraction psychique potentiellement grave puisque les signes cliniques qui peuvent apparaître sont similaires à ceux de troubles post-traumatiques.

Une telle intrusion psychique dans l'intime de l'enfant bouleverse son développement cognitif et entrave son processus de construction identitaire.

En transmettant, par idéologie, des contenus à caractère sexuel inadaptés à l'âge des élèves, l'École influence les représentations des enfants et les sexualise, se souciant peu des conséquences sur leur développement psychique, cognitif et sexuel futur.

Par ce réel sexuel adulte imposé, que l'enfant n'est ni en mesure d'accueillir ni en capacité d'élaborer, l'institution lui vole une part de son enfance, le privant ainsi d'un processus d'exploration personnelle qu'il aurait dû vivre à son rythme et dans son intimité.

L'École se rend coupable de trois transgressions majeures :

- d'abord, elle franchit la frontière générationnelle du sexuel entre enfants et adultes ;
- ensuite, elle mêle sphère publique et sphère privée ;
- et enfin, elle présente des idéologies comme des vérités.

Pour les enfants ayant été préalablement exposés à des contenus sexuels, notamment sur des écrans, de manière accidentelle ou volontaire, le réel sexuel expliqué dans le cadre d'un enseignement scolaire provoque automatiquement une excitation qui se fonde sur les mêmes ressorts que ceux de la pornographie. L'École se fait complice et incitatrice, avec l'autorité du savoir en plus. L'enfant se sent conforté dans ses pulsions.

L'enfant se trouve confiné dans sa toute-puissance narcissique alors qu'il doit apprendre à se contrôler pour grandir psychologiquement. C'est pourquoi les interdits et les frustrations sont essentiels et utiles. Il doit apprendre à les intérioriser pour accéder au principe de réalité. Sans cela, sa capacité future à s'empêcher s'en trouvera altérée.

En agissant de la sorte, l'École nuit à son développement psychique **au lieu de le laisser grandir et de lui fournir la nourriture intellectuelle dont il a justement besoin à cet âge.**

Ajoutons que de tels « enseignements » ne resteront pas lettre morte. **Le système d'apprentissage des enfants prépubères se fait par mimétisme du fait de leur niveau de maturation cognitif et psychique** ; autrement dit, ils auront le réflexe d'imiter, donc de reproduire. Ils tenteront d'assimiler ce qu'ils ont vu ou entendu en classe, en s'adonnant à des expérimentations entre eux, sur eux, à la maison ou en consultant des contenus pornographiques sur Internet.

L'École, censée lutter contre les abus sexuels et la pornographie, **génère de la confusion chez les enfants** en remettant en cause les interdits parentaux, et provoque une stimulation à agir sexuellement, **contribuant ainsi inexorablement à une sexualisation précoce des enfants.**

Pour qui connaît le développement de l'enfant, **l'éducation à la sexualité actuellement dispensée se situe à l'opposé de ce qu'il convient de faire.**

L'École doit poser le principe du respect de l'intimité, dont le seuil est propre à chacun, et l'ériger en **valeur cardinale et inviolable dans l'institution.**

Au-delà de son devoir d'instruction, **l'École a un devoir de pare-excitation.**

Elle doit fournir aux enfants les clés de compréhension pour maîtriser leurs émotions et orienter leur désir d'acquérir des connaissances. L'École doit inculquer les interdits de l'inceste et des abus sexuels. **L'École doit garantir un espace de prise en charge avec du personnel compétent et présent** pour accueillir les enfants dont le comportement ou les révélations nécessitent un encadrement spécifique immédiat. Elle doit s'assurer que chaque enfant a bien connaissance des moyens mis en place en son sein pour venir en aide aux victimes de ces crimes sexuels.

S'agissant de l'adolescence, le contexte actuel d'indifférenciation des identités sexuées, d'hypersexualisation et de surconsommation de pornographie amène la jeunesse à considérer désormais le corps comme un objet façonnable à souhait.

Le sexe voit sa réalité biologique remise en cause et devient un bien de consommation comme un autre. Il est urgent de rompre avec ces idéologies dévastatrices et ces industries mortifères qui prônent une sexualité sans affect et un morcellement de l'identité, provoquant des ravages chez une partie des adolescents.

Durant cette période sensible, **l'institution scolaire doit veiller à ce que les jeunes développent une bonne estime personnelle et se socialisent dans l'altérité, c'est-à-dire dans l'acceptation des différences.**

Les processus d'identification pendant l'adolescence peuvent générer des inquiétudes et des troubles importants, et nécessitent donc de faire preuve de la plus grande vigilance afin de pouvoir réagir vite et bien, le cas échéant. À ce moment délicat de leur vie, les élèves requièrent **une observation accrue**.

L'enseignant est un adulte qui doit tenir sa place de protecteur et non adopter la posture d'influenceur.

Les adolescents ont à mener le chemin de leur individualisation de manière indépendante afin de construire leur identité globale dans le respect de leurs valeurs personnelles et de leur identité sexuée. Tous les systèmes d'influence, qu'ils soient idéologiques, médiatiques ou consuméristes, impactent ce processus et restreignent la liberté du jeune dans sa maturation psychoaffective et sexuelle.

L'École ne peut empêcher la jeunesse de « baigner » dans son époque, **mais elle ne doit en aucun cas participer à ce phénomène en véhiculant un système d'influence institutionnel déterminé à forger un éco-sexo-citoyen, tel que le souhaite l'OMS** et les institutions onusiennes ou européennes.

L'institution scolaire doit rester à sa place en proposant une lecture pragmatique, fondée sur la science, empreinte de sagesse et de la faculté de discernement qui permet de se projeter sur le temps long, **loin des tumultes médiatiques et des lobbies**.

Cette aide respectueuse du travail d'identification et d'autonomisation de l'adolescent est possible dans le cadre d'un programme éducatif non intrusif basé sur la libre participation des élèves, tel qu'il est détaillé dans nos recommandations.

Pour conclure, aucune éducation aux relations affectives et sexuelles n'est possible sans **une équipe de santé scolaire pluridisciplinaire, formée et présente, prête à recevoir dans des espaces consacrés la parole des élèves qui en ont besoin**, au risque sinon d'ouvrir des failles impossibles à refermer.

Ce dispositif « d'aide à grandir » doit se mettre en place en lien avec les parents, **chacun devant rester à sa place**. L'institution doit garantir une transparence totale sur les contenus, sur les méthodes, **sur la compétence médicale et pédagogique des intervenants**. Un domaine d'intervention si délicat, conditionné à la maturité affective et sexuelle des enfants et des adolescents, n'accepte aucune approximation dans la prise en charge éducative. **Si les moyens ne sont pas à la hauteur, il vaut mieux ne rien faire !** Les potentiels bénéfiques sont bien inférieurs aux risques engendrés par une séance d'éducation à la sexualité inadaptée au développement des élèves, comme en témoignent les 12 cas concrets relatés dans notre rapport (pages 68 à 82).

L'École doit nécessairement s'inscrire dans la réalité du sexe biologique et dans l'anthropologie de l'espèce humaine. Elle doit aider chaque enfant à exprimer ses capacités relationnelles et à accepter que les autres puissent penser autrement et être différents de lui. L'École doit respecter, en chaque élève, sa liberté de conscience et son cheminement personnel et intime pour édifier sa propre identité sexuée. **Ce contexte positif facilitera son aspiration à aimer et à être aimé.**

Je me tiens à votre disposition pour vous présenter en détail ce travail rigoureux dont le prisme est celui de l'intérêt supérieur des enfants.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Madame Catherine Vautrin, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !



Déléguée Générale
de SOS Éducation